



Compte-rendu de l'audience CGT IP PACA avec le nouveau Directeur Inter-régional PACA du 27 mai 2026

Notre Organisation syndicale a été reçue le 27 mai 2026 par le nouveau DI pour une première prise de contact dans le cadre de sa récente prise de poste. L'audience s'est tenue en présence du DI, du DI adjoint, de l'adjointe au DPIP et la DRH de la DISP.

La convocation de toutes les OS sur cette première semaine de prise de poste témoigne d'une démarche de dialogue social initiée par le nouveau DI.

Nous avons souhaité aborder les thèmes actuels de la filière insertion Probation au travers des suspensions des PS collectives culturelles et sportives, exprimer sans détour les attentes que nous portons sur le nouveau DI pour tenter de sécuriser enfin la filière IP; devenue le parent pauvre de la nouvelle DGAP pourtant censée reposer sur 2 jambes (sécurité et IP) mais qui subit les attaques répétées de la chancellerie depuis des mois. Nous avons ensuite élargi le propos avec les axes de travail urgents que nous percevons sur les services des départements de l'inter-région (13, 84, 04/05 et 06).

1. Position concernant les Consignes DISP sur les PS collectives ?

La décision en référé rendue par le Conseil d'Etat le 05/05/2026 est venue suspendre toutes les instructions illégales concernant les suspensions de PS collectives culturelles et sportives, considérant qu'une **atteinte grave** était portée aux droits des détenus ainsi qu'à l'intérêt public (caractérisé par l'accompagnement des personnes en vue de leur réinsertion). Cette décision vient ainsi faire **primer les notions d'accompagnement global et de réinsertion des usagers contraints du service public pénitentiaire**. La note DGAP du 12 mai 2026 a mandaté les DISP pour valider ces projets de PS collectives culturelles et sportives. Des inquiétudes demeurent, au national comme au local, concernant les **filtres préalables mis en place dans notre DISP pour pré-valider tous les projets avant même le passage en CAP devant le JAP**.

Sur ce point, le DI confirme que des commissions seront mises en place et pilotées en DI (dans la continuité des fiches projets qui étaient déjà mises en place pour les activités). Mais il n'envisage pas cette instance comme un organe de censure, plutôt comme un outil d'évaluation et de sécurisation des pratiques. **L'idée étant de construire et pré-valider les projets en DISP, mais pas de pré-valider les profils.** Les échanges ont été denses sur ce sujet, le DI s'est montré à l'écoute et conscient des attaques subies par la filière IP, dans un contexte de populisme médiatique. Il souhaite se tenir à distance du temps politique mais n'en oublie pas le contexte pré-électoral. **Une note DISP va bientôt paraître afin de fixer un cadre et une stratégie.** Nous resterons bien évidemment en vigilance sur ses déclinaisons locales.

2. Position du DI concernant les consignes relatives aux publics et détenus étrangers :

Nous avons rappelé que les agents du SPIP 13 ne se reconnaissent pas dans les consignes DISP sur les publics et détenus étrangers, déclinées en objectif de service sur le CREP 2026. Nous avons rappelé que de **nombreux recours ont été engagés, accompagnés par la CGT SPIP 13 et que la CAP des CPIP a été saisie.**

Sur ce point, le DI a relevé le sort des détenus qui entrent en détention en situation régulière et en sortent en situation irrégulière. **Il refuse que la détention devienne le lieu où les détenus perdent leur droit à régularisation. Il a fait savoir qu'il resterait en contact avec les Préfectures afin de poursuivre les alertes en ce sens.**

3. Demande d'arbitrage concernant l'application de la Note DAP du 24/04/2026 sur le TT

La note DGAP relative au TT avait donné instruction formelle aux DI d'abroger toutes les notes restrictives (limitation du nombre de jours de TT, limitation de l'exigible journée et contrôle par la production de rapports ou connexion JABBER). La question avait été abordée en CSA sur le SPIP 13 lors du dernier CSA en mai 2026: **la DFSP 13 avait considéré que la note départementale restait applicable et se disait en attente des consignes DISP.** Sur l'inter région, les SPIP 84, SPIP 83 et SPIP 06 sont déjà en

conformité avec la circulaire et bénéficie déjà de la possibilité de poser 3 jours de TT par semaine. Cette posture restrictive du 13 créait pour les agents du 13 une inéquité de traitement par rapport à leurs collègues des autres départements, raison pour laquelle nous avons sollicité l'arbitrage du DI.

Sur ce point, la DRH de la DISP a fait savoir que des consignes avaient été données récemment à la direction du SPIP 13 afin que soit annulée la note départementale et qu'elle soit mise en conformité avec la note DAP.

Le prochain CSA du SPIP 13 qui se tiendra le 12 juin portera d'ailleurs sur le projet de nouvelle charte des temps tenant compte de ces nouvelles consignes TT. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous et veillerons à ce que le SPIP 13 se mette en conformité.

4. Axes de travail urgents :

- **Besoins en renforts RH à porter auprès de la DGAP** : Pénurie RH trop importante sur les corps des PA, ASE, CPIP et DPIP sur toute l'inter-région. Le nouvel arrêté de recrutement des CPIP ne fera que couvrir les départs de l'année, la situation des PA est très inquiétante sur de trop nombreux services. Le DI, conscient des déficits parfois abyssaux de certains services en personnels, s'est engagé à porter ces besoins auprès de la DGAP. Nous avons exprimé le besoin d'un plan de recrutement pérenne de CPIP plus important, sinon le bateau va finir par couler.
- **Besoin urgent de sécurisation de la filière Insertion Probation sur l'inter-région : les attaques subies par la filière depuis l'arrivée du GDS** (activités jugées « ludiques et provocantes », les atteintes par voie de presse contre tout un pan du cœur de notre métier, suspension des PS collectives, CSA SPIP vidé de son contenu, notes sur les publics et détenus étrangers), **au profit de l'ultra sécuritaire** et relayées par la DAP vers les DISP sont venues insécuriser les agents en SPIP sur le sens du métier et sur leur expertise professionnelle dans tous les SPIP de PACA. **Le problème majeur reste la surpopulation carcérale, le manque de moyens RH et financiers, la fonte du réseau associatif et d'accès aux droits, acteurs pourtant indispensables pour soutenir les actions de réinsertion et de réintégration de ces publics dans la société.**
Attentes fortes : quelles actions concrètes sont envisagées à court terme par le DI ?
Sur ce point, le DI est conscient de nos difficultés de fonctionnement et nos charges de travail persistantes. Il souhaite engager un travail sur la gestion des flux et la durée des séjours en détention. Une circulaire du Garde des Sceaux datée du 27 mai relative à la mise en œuvre de mesures exceptionnelles dans le contexte de surpopulation carcérale a été transmise juste avant notre temps d'audience avec le DI : elle vise à généraliser les RP pour surpopulation carcérale, à limiter les retraits de RP, favoriser la procédure du hors débat notamment pour les peines inférieures à 6 mois et encourager l'examen anticipé des RP.
- **Chantiers en cours :**
 - **CNE** délogé et agents redéployés. **Grosse problématique avec les 87 détenus en transit sur la MA qui représente une charge pour les CPIP CNE** (profils sensibles, risque suicidaire ++, cabine téléphonique 80 % inutilisables) et qui ne bénéficie d'aucun suivi, la priorité fixée par la direction étant la prévention du risque suicidaire/ intégrité physique.
 - **QLCO** qui va ouvrir avec seulement 2 créations de poste sur une antenne des plus carencées, où les quartiers spécialisés se démultiplient, grosses inquiétudes sur les **garanties d'anonymat** des agents du fait de la taille de la structure, les profils de détenus Luynes 1 et Luynes 2, structure peu attrayante pour les CPIP et pas de poste de PA.
 - **Ouverture CP Comtat Venaissin** : Pas de poste de PA dédié dans l'organigramme. Poste de PA indispensable en SPIP (courrier, téléphone), DISP alertée.
- **Situation particulière des antennes :**
 - Gap** : Grosse inquiétude de notre OS liée à une organisation de service inéquitable. Les services du DI vont prendre attache avec la direction locale. Après des tractations importantes et l'acharnement du bureau national des la CGT IP, **un CSA 04/05 va enfin être créé à l'issue des élections professionnelles de décembre 2026**. Ce service voyait jusqu'alors toutes ses questions locales traitées en CSA Inter-régional. C'est une avancée importante pour ce service et ses agents qui vont enfin disposer d'un espace de dialogue social avec la direction locale.
 - Situation **SPIP Aix** : difficultés chroniques dénoncées en CSA local et CSA FS. **Malgré le passage en mode dégradé, les charges de travail des agents de ce service restent trop hautes et en deviennent épuisantes**. Nous resterons vigilants à ce que les difficultés dénoncées lors des **évaluations** annuelles CPIP, ayant donné lieu à des recours hiérarchiques gagnants des agents, ne se reproduisent plus.
 - Nice** : Alerte concernant **l'absence de charte de mobilité interne sur ce service**, créant une inéquité

de traitement des agents. **Demande d'arbitrage du DI car la question a été abordée en CSA mais pas tranchée par le DFSPiP 06.** Le DI accède à la demande et un contact va être pris par ses services pour mettre en place sur le SPIP de Nice une charte de mobilité interne avec des critères objectifs à valider en CSA.

-Baumettes : très grosse inquiétude de notre OS : rythme de travail en SPIP infernal et dysfonctionnements sur dysfonctionnements depuis l'ouverture de B3. **L'absence d'organisation de service** malgré nos alertes en CSA local et la non-activation du mode dégradé par la direction locale génèrent des **RPS très élevés.** **L'organisation de service qui ne fonctionne que sur la gestion à chaud de l'urgence et les appels multiples à volontariat vient fragiliser le collectif.** Les dysfonctionnements de l'établissement et les problématiques récurrentes se reportent comme toujours sur le SPIP notamment sur le linge/ cabine téléphonique/ parloirs/ **plus d'accès aux droits fondamentaux des détenus/ absence d'AS et de PAD..** **L'entrée par le nombre des dossiers retenue par la direction n'est pas la bonne entrée.** Ces points seront réabordés au CSA du 12 juin.

5. Alerte situation des PA :

Nous avons souhaité clôturer cette audience sur la situation particulières des PA, leurs conditions de travail et les besoins RH des services.

Un focus a été fait sur l'accès au **PASS SURETE RTM pour les PA de Marseille:** la dernière convention SPIP/département pour l'année 2026 a exclu le seul corps des PA de ce dispositif, envoyant un message négatif à ce corps professionnel. Nous avons rappelé que les PA occupent des fonctions essentielles sur les services. Le DI ignorait cette situation et s'est montré très concerné par le sort de ces agents. La convention avec la RTM ne sera certainement pas réévaluée, mais il a demandé qu'un travail de fond, mené par le DRH de la DISP, soit engagé pour enfin valoriser le corps des PA.

Nous restons bien évidemment disponibles pour tout complément d'information.